

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N° 1636

présenté par

M. Fuchs, Mme de Vaucouleurs, Mme Bannier, M. Berta, rapporteur Mme Elimas, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, M. Balanant, M. Baudu, Mme Benin, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Garcia, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VIII (*nouveau*). – Une sensibilisation à la fertilité, aux mesures nécessaires pour la préserver ainsi qu'à l'impact de l'environnement sur la fertilité pourra être dispensée dans les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, au besoin avec l'assistance en particulier des associations militant sur ces sujets. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une sensibilisation des élèves des lycées et établissements d'enseignement supérieur sur la fertilité et son lien avec l'environnement notamment l'exposition aux perturbateurs endocriniens et les modes de vie modernes serait aussi très utile dans un contexte de baisse de la fertilité en France.